

Les raisons de voter pour les listes SNESUP-FSU aux prochaines élections CNU

Pièce maîtresse du statut de fonctionnaires d'État des enseignants-chercheurs face aux pouvoirs locaux et leurs arbitraires, le Conseil national des universités (CNU) est la cible d'attaques visant à sa dénaturation ou sa disparition.

Par **MARIE-JO BELLOSTA**,
responsable du secteur Situation du personnel

La loi de transformation de la fonction publique, promulguée le 7 août dernier, en réduisant les prérogatives des commissions administratives paritaires, pourrait dessaisir le Conseil national des universités (CNU) des procédures d'avancement de grade des enseignants-chercheurs (EC) : ce serait alors la fin du contingent national de promotions accordées par le CNU. La Conférence des présidents d'université (CPU), quant à elle, envisage tout simplement de supprimer le CNU. Le ministère vient d'introduire un nouveau congé pour les EC en court-circuitant le CNU de l'évaluation des dossiers de candidature : un premier pas vers une évaluation locale de la carrière des EC.

Le SNESUP-FSU s'oppose fermement à cette volonté de régression démocratique et à tout excès de localisme.

Le SNESUP-FSU propose des candidats engagés dans leurs activités scientifiques et pédagogiques, représentatifs de la diversité des établissements et des territoires, des thématiques et approches de leurs champs disciplinaires.

Les revendications du SNESUP-FSU sur les missions des sections CNU sont :

● LA QUALIFICATION

La politique de gels de postes des établissements entraîne un gâchis humain et scientifique considérable. En 2017, seulement 7 % de qualifiés MCF et 11 % de qualifiés PU ont eu un poste par concours cette année-là.

Le SNESUP-FSU revendique des créations de postes de MCF et PU et défend la qualification en tant que reconnaissance nationale de l'aptitude à l'exercice des missions d'enseignant-chercheur.

● LES PROMOTIONS

Le taux de promotion, qui n'a pas changé depuis 2011, décourage les EC à postuler à une promotion.

Le SNESUP-FSU défend une augmentation des promotions et le déroulement d'une carrière sur au moins deux grades pour tous les MCF et les PU. Il dénonce le passage au choix à l'échelon exceptionnel, sélection introduite uniquement pour les MCF.

● LE CRCT

Le contingent CNU dépend du nombre de CRCT accordés par les établissements dans l'année antérieure, entraînant une diminution continue

(-10 % en 8 ans). En 2016-2017, au total 900 CRCT, pour environ 48 000 EC concernés.

Le SNESUP-FSU revendique à l'inverse une augmentation du nombre de CRCT tant au niveau local que national ainsi qu'un contingent CRCT supplémentaire à la suite d'un congé de maladie, parental ou une mission d'intérêt collectif.

● LA PRIME D'ENCADREMENT DOCTORAL ET DE RECHERCHE

Un constat de localisme et de traitement inégalitaire : un tiers des établissements attribuent une prime aux collègues classés dans les 50 % meilleurs alors que dans d'autres établissements, des collègues classés dans les premiers 20 % n'ont pas de prime ; un quart des établissements définissent un montant unique de PEDR, un autre quart un montant différencié MCF et PU ; un quart encore un montant pour les dossiers classés dans les 20 % meilleurs et un autre montant pour les 30 % suivants ; d'autres définissent à la fois des montants différents selon les corps ainsi que des critères locaux supplémentaires.

Le SNESUP-FSU est contre la politique d'individualisation des rémunérations et de mise en concurrence des enseignants-chercheurs. Il dénonce la logique des primes qui est un pis-aller pour cacher la dégradation des carrières et la baisse du pouvoir d'achat et qui favorise toujours les mêmes. Dans le cadre contraint existant, par souci d'équité, le SNESUP-FSU défend l'examen national et transparent des dossiers par le CNU ainsi que des modalités d'attribution et un montant de prime identiques pour tous.

● LE SUIVI DE CARRIÈRE

Un dispositif boycotté par 75 % des collègues concernés en 2018.

Le SNESUP-FSU s'oppose au suivi de carrière des EC, et notamment à son caractère obligatoire et non confidentiel, ainsi qu'à toute utilisation de la modulation de service. Il dénonce l'absence de moyens donnés par le ministère aux établissements pour mettre en œuvre d'éventuelles recommandations des sections CNU et revendique plus de moyens pour l'amélioration des conditions d'exercice des EC tant en enseignement qu'en recherche.

Faites voter et votez pour les listes soutenues par le SNESUP-FSU pour montrer au gouvernement que le monde universitaire est attaché à la collégialité universitaire, à une gestion nationale des carrières et au principe de l'évaluation par les pairs. ■

Le SNESUP-FSU s'oppose fermement à la volonté de régression démocratique induite par la loi de « destruction » de la fonction publique et à tout excès de localisme.